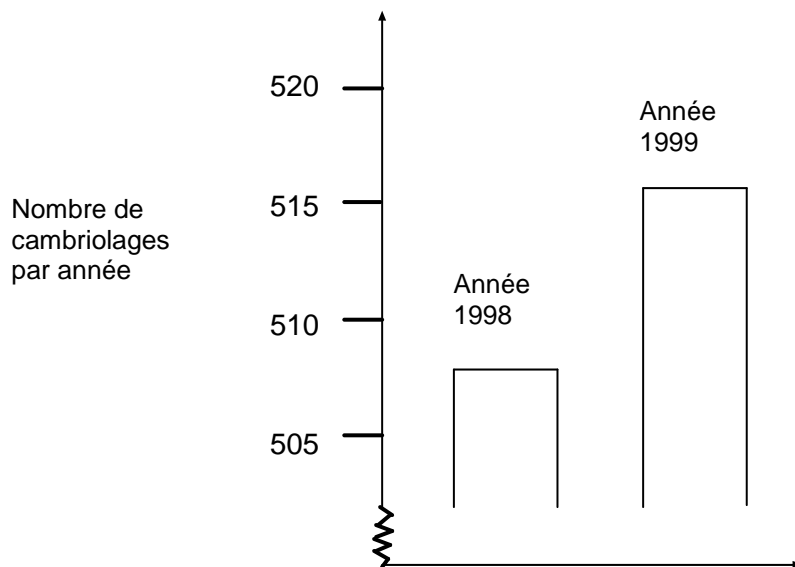

CAMBRIOLAGES

Question 1

Lors d'une émission télévisée, un journaliste montre ce graphique et dit :

« Ce graphique montre qu'il y a eu une très forte augmentation du nombre de cambriolages entre 1998 et 1999. »



Considérez-vous que l'affirmation du journaliste est une interprétation correcte de ce graphique ? Justifiez votre réponse par une explication.

CAMBRIOLAGES : CONSIGNES DE CORRECTION QUESTION 1

[Note : Dans les consignes de codage ci-dessous, **NON** fait référence à toutes les réponses indiquant que l'interprétation du graphique n'est PAS correcte. **OUI** fait référence à toutes les réponses indiquant que l'interprétation est correcte. Il vous appartient d'établir si la réponse de l'élève indique que l'interprétation du graphique est jugée correcte ou non : pour l'attribution du code, ne vous contentez pas de prendre pour critère la présence de OUI ou de NON dans la réponse de l'élève].

Crédit complet

Code 21 : Non, ce n'est pas correct. La réponse met l'accent sur le fait que seule une **partie limitée** du graphique est présentée.

- Ce n'est pas correct. Il aurait dû montrer la totalité du graphique.
- Je ne pense pas que ce soit une interprétation correcte du graphique, car s'ils avaient montré tout le graphique, on aurait vu qu'il y a eu seulement une légère augmentation des cambriolages.
- Non, parce qu'il a utilisé la partie supérieure du graphique, et si on avait regardé le graphique complet de 0 à 520, cela n'aurait pas augmenté tant que cela.
- Non, car le graphique donne l'impression qu'il y a eu un accroissement important, mais si on regarde les chiffres on voit qu'il n'y a pas eu une grosse augmentation.

Code 22 : Non, ce n'est pas correct. La réponse contient des arguments corrects en termes de rapport ou de pourcentage d'accroissement.

- Non, ce n'est pas correct. 10 n'est pas une très forte augmentation par rapport à un total de 500.
- Non, ce n'est pas correct. En pourcentage, l'augmentation n'est que d'environ 2 %.

- Non. 8 cambriolages de plus, c'est un accroissement de 1,5% : à mon avis, ce n'est pas beaucoup !
- Non, c'est seulement 8 ou 9 de plus cette année. Par rapport à 507, ce n'est pas un nombre important.

Code 23 : Indique qu'il faut avoir des indications sur les tendances au cours du temps pour pouvoir former un jugement.

- On ne peut pas dire si l'accroissement est très fort ou non. Si le nombre de cambriolages en 1997 a été le même qu'en 1998, alors on pourrait dire qu'il y a eu un très fort accroissement en 1999.
- On ne peut pas savoir ce que veut dire « très fort », parce qu'il faut au moins deux changements pour dire que l'un est grand, l'autre petit.

Crédit partiel

Code 11 : Non, ce n'est pas correct, mais l'explication donnée est insuffisamment détaillée. Ne mentionne QUE l'augmentation indiquée par le nombre exact de cambriolages, mais ne compare pas avec le nombre total.

- Ce n'est pas correct. Cela a augmenté d'environ 10 cambriolages. Le mot « très forte » ne correspond pas à la réalité de l'augmentation du nombre de cambriolages. Je n'appellerais pas « très forte » une augmentation de seulement 10 unités.
- De 508 à 515, ce n'est pas un gros accroissement.
- Non, car 8 ou 9 n'est pas une grande quantité.
- Plus ou moins. De 507 à 515, il y a un accroissement, mais il n'est pas très grand.

[Note : étant donné que l'échelle du graphique n'est pas très claire, vous pouvez accepter les valeurs comprises entre 5 et 15 pour l'augmentation du nombre exact de cambriolages].

Code 12 : Non, ce n'est pas correct. Méthode correcte, mais erreur de calcul mineure.

- Méthode et conclusion correctes, mais le pourcentage calculé est de 0,03%.

Pas de crédit

Code 01 : Réponse Non, mais sans explication ou avec une explication insuffisante ou incorrecte

- Non, je ne suis pas d'accord.
- Le journaliste n'aurait pas dû utiliser l'expression « très forte ».
- Non, ce n'est pas correct. Les journalistes ont toujours tendance à exagérer.

Code 02 : Réponse Oui, fondée sur l'impression donnée par le graphique et indiquant que le nombre de cambriolages a doublé.

- Oui, la hauteur de la barre a doublé.
- Oui, le nombre de cambriolages a presque doublé.

Code 03 : Réponse Oui, sans explications ou avec explications autres que celles décrites pour le code 02.

Code 04 : Autres réponses.

Code 99 : Omission.